

Pour une éducation sexuelle plurielle



© Denis Darzacq

Le Canton de Genève a mis en place un dispositif différencié pour l'éducation à la vie affective et sexuelle auprès d'adolescents en situation de handicap. Quels impacts exerce-t-il sur l'action éducative ?

Par **Christine Fayet**, formatrice-consultante en promotion et éducation à la santé, Service de santé de l'enfance et de la jeunesse, DIP, Genève [1]

Le Canton de Genève dispense des programmes d'éducation sexuelle dans les écoles publiques depuis 1924. Le Service de santé de l'enfance et de la jeunesse (SSEJ) offre, entre autres, des prestations dites « spécialisées » dans des centres médico-pédagogiques (CMP). Ainsi les jeunes en situation de vulnérabilité sont identifiés comme ayant des besoins en matière d'éducation à la vie affective et sexuelle. Ils peuvent dès lors recevoir, comme les autres élèves, un apport dans ce domaine. Le dispositif qui leur est destiné est pourtant différencié et quatre questions s'imposent sur cette spécificité :

1. Le mandat de parler des questions en lien avec la sexualité oblige-t-il à créer un dispositif différencié ?
2. La sexualité des jeunes en situation de handicap reste un tabou en CMP : comment et par qui contrôler les apports et ouvrir une réflexion plus large sur le couple, le plaisir, les sexualités plurielles ?
3. Le fait d'inviter un intervenant extérieur disqualifie-t-il l'éducation sexuelle réalisée au quotidien par les professionnels des CMP ? Y a-t-il obligation de passer par l'agrément de l'équipe pour protéger leurs pratiques internes et les liens qu'ils ont tissés avec les jeunes ?
4. Faut-il des événements problématiques pour activer un intervenant extérieur ?

Il n'est pas envisageable de penser entrer en communication avec les jeunes des CMP comme nous le ferions pour d'autres catégories d'adolescents où, une fois la relation définie, le cadre et le contenu acceptés, nous pouvons mener des discussions, faire avancer la réflexion et construire des messages de prévention en matière de sexualité. Dans le contexte des CMP, du fait de modes de communication particuliers et d'une manière différente d'intégrer la réalité, il faut passer par l'équipe qui maîtrise ces codes pour que le mandataire se les approprie et puisse transmettre des messages ou répondre de manière adaptée.

Les tensions à l'origine de l'intervention

Ainsi, notre démarche élabore des prestations suite à une réunion préalable avec ces professionnels. Cette étape conditionne tout le cadre des prestations adressées aux jeunes. Or nous découvrons que l'origine de l'événement déclencheur de l'intervention du SSEJ est quasi systématiquement provoquée par une tension, un déséquilibre dans l'équipe, voire un désaccord sur la manière d'intervenir lors de manifestations verbales ou physiques en lien avec la sexualité d'un ou de plusieurs jeunes. Il ressort de ces discussions que les professionnels portent un regard sur la sexualité des jeunes qu'ils décrivent sous l'angle problématique. Voici des exemples de comportements décrits comme à « réguler », voire à contenir :

- S'embrasser goulûment devant tout le monde.
- Les filles qui suivent sans cesse de près, de très près un garçon.
- L'incompréhension des changements du corps, l'absence d'autonomie pour l'hygiène nécessaire en période de règles.
- Le vocabulaire cru, les mimes pornographiques.

Difficile, dès lors, de sortir de cette vision d'une sexualité qui pose problème pour tendre vers une réflexion autour de la sexualité de l'autre, différent, sur un axe valorisant les ressources et le contexte.

Un des moyens d'entamer un changement de regard serait de considérer le jeune en situation de handicap comme un jeune d'aujourd'hui, comme les autres, en devenir. La réflexion serait ainsi ouverte à l'ensemble. Parmi eux, certains ont des comportements sexuels qui questionnent les adultes : les sexto, la séduction qualifiée d'hypersexualisée, les activités sexuelles socialisées, la violence langagière sexuelle (« pd », « pute », etc.), le visionnement d'images pornographiques, les réponses à des sollicitations sexuelles, les fuck friends, l'extimité.

Comment sortir de la tension palpable entre adolescents et équipes CMP ? Comment éviter que les professionnels imposent leurs codes socio-sexuels personnels et étiquettent des symptômes « à redresser ». Certes ces comportements sexuels transgressent des normes et des conventions socio-sexuelles, bousculent nos valeurs personnelles et morales, mais que comprenons-nous de leurs comportements ? Qu'est-ce qu'ils nous montrent ? Seraient-ils la mise en acte ou en mot d'une modification de ce qui se joue dans la relation à l'autre, aux autres et, de ce fait, à soi. Les adolescents construiraient-ils de nouveaux rituels de séduction et d'interactions propres à leur génération ?

La jouissance illimitée des objets

Selon Gaillard (2009), les enfants d'aujourd'hui sont façonnés différemment des générations précédentes. Il les appelle « les mutants ». Les modes d'expression des émotions, des perceptions, des représentations de soi et des interactions ont changé. Les modifications qui touchent jusqu'aux piliers de leur psychisme vont façonner différemment leur manière de vivre, de penser et de construire leur sexualité. Brièvement résumé, il écrit que la sexualité était façonnée par l'interdit, dicté par le religieux et les institutions en place, la transgression et l'intimité. La sexualité se pratiquait dans un espace particulier, un espace privé et intime, dans lequel elle pouvait un tant soit peu s'assumer. Aujourd'hui, les adolescents ont un accès illimité et immédiat aux jouissances directes offertes par des objets de consommation, tel que rollers, MP3, jeux en réseau. Et dans la relation à l'autre, l'autre est « utilisable » sur le même mode que son téléphone portable. Il n'existe ni interdit, ni transgression, ni fantasme. L'acte sexuel prend alors la même fonction que les objets high-tech, c'est-à-dire montrant l'existence de l'acteur, organisant sa nécessité d'extime, il donne accès à sa visibilité, voire sa notoriété.

Dès lors, quel que soit l'adolescent, ses manifestations nous contraignent à nous interroger sur le dispositif à créer

pour le rencontrer au plus proche de ses préoccupations. Il est indispensable de co-construire un cadre d'intervention pour soutenir l'ensemble des acteurs à entrer dans une démarche réflexive sur les questions en lien avec la sexualité des adolescents. En même temps, cette démarche devrait également amener les adultes à réorienter leur regard sur les manifestations à caractère sexuel des jeunes en situation de handicap et dès lors les inclure comme modèles possibles d'une sexualité plurielle.

Une proposition consisterait à créer des espaces de négociations sous forme de conversations égalitaires, comme le suggère Gaillard (2009). Seulement attention, possible ne veut pas dire acceptable ! Il ne s'agirait pas de négocier un savoir sur la prévention des grossesses et des I.S.T., car il y a à séparer les préoccupations des adolescents qui nécessitent des réponses explicites et scientifiques, de celles qui ouvrent à la réflexion.

Faire confiance et reconnaître l'autre

Sans nier les normes en vigueur, comment et dans quel espace négocier la frontière de l'acceptable, intégrer leurs paroles, sachant que ce processus nous conduira à une transformation des savoirs (représentations sociales, pratiques professionnelles et références théoriques) ?

Ces espaces de négociations soutiendraient l'expression des jeunes sur leurs préoccupations en lien avec la sexualité en une confrontation de l'ensemble des visions que le mandat de prévention et de promotion de la santé pourrait faciliter. Gaillard (2009) amène l'idée de la nécessité de se coordonner et de converser en allant à la rencontre des codes de l'autre, c'est-à-dire, « aménager une place à un autre suffisamment autre, mais suffisamment semblable à moi-même pour que nous puissions converser et que nous opérons un processus de co-développement ». Il n'est dès lors plus question d'outil à utiliser dans un contexte et à moment précis, mais d'une posture professionnelle à valoriser selon qu'elle est en interaction avec l'un ou l'ensemble des acteurs.

Tiers « généralisé » et tiers « réflexif »

Afin de ne pas « tuer » l'autre, il faut lui faire confiance, et reconnaître ses compétences et ses forces. A cela s'ajoute la volonté d'une construction collective, entre eux et moi, entre eux et eux, c'est-à-dire la co-construction d'un espace symbolique qui autorise l'expression de l'autre par la construction en situation d'un tiers réflexif. Deux formes de tiers vont être activées dans ces espaces de négociations : « Au niveau du tiers généralisé, l'aspect contraignant de l'interaction repose sur une référence à des règles valant pour tous. (...) Au niveau du tiers réflexif, l'aspect contraignant de l'interaction repose sur une mise en discussion du contenu des normes. » (Volckrick, 2007, p.78)

Le tiers généralisé se fonde sur le fait que nous sommes dans une séance d'éducation à la vie affective et sexuelle en institution, avec des normes socio-sexuelles en vigueur et un mandat du SSEJ. Dans cet espace de tiers généralisé, les messages véhiculés de prévention ne sont pas négociables. Dans l'espace de tiers réflexif en revanche, le contenu des normes est mis en discussion. La conversation égalitaire confronte et discute les différentes expériences du réel de chacun, professionnels compris. Pour aller à la rencontre de l'autre et donner du sens ensemble aux préoccupations rapportées, les points de vue de chacun doivent être accueillis, compris et respectés. Il est de la responsabilité du mandataire d'articuler, dans ce dispositif, tiers généralisé et tiers réflexif entre tous les acteurs. C'est dans cette articulation que nous fabriquons ensemble les frontières de l'acceptable.

Le concept de citoyenneté sexuelle

Dans un espace de négociation possible, les adolescents qui participent en offrant leur parole conduisent à transformer un savoir engagé car partagé. Serait-ce un moyen pour tendre vers le concept de citoyenneté sexuelle (Dupras, 2010, p.211), défini comme « un statut qui reconnaît l'identité sexuelle des personnes et leurs droits à une

vie sexuelle de qualité » ?

Finalement, demeure une interrogation autour du degré de régulation des normes en lien avec l'expression de la sexualité. Si les adultes, acceptent de ne pas uniquement négocier avec les adolescents autour des normes en vigueur mais d'aller à la rencontre de leurs propres besoins et de leurs normes, jusqu'où seraient-ils prêts à transformer leurs règles actuelles aux regards des risques par exemple, sur l'usage de la contraception, de l'accès au plaisir ou d'une possible parentalité à l'âge adulte ?

Les adolescents en situation de handicap d'aujourd'hui obligent la collectivité à débattre ces questions et à réajuster des réponses possibles.

Vignette : voir le site internet du photographe [Denis Darzacq](#)

Références citées dans cet article :

- Dupras André, Bourget Annick, « L'éducation à la citoyenneté sexuelle des usagers de services en santé mentale », in Santé mentale au Québec, Vol. 35, No 2, Impasse Thérapeutique, 2010, 209-226.
- Gaillard Jean-Paul, Enfants et adolescents en mutation, Issy-les-Moulineaux : ESF, 2009.
- Volckrick Elisabeth, Intervenir en tiers aujourd'hui, Université Catholique de Louvain, [en format pdf \(14 pages\)](#) sur le site de l'UNIL.

[1] Cet article est une synthèse adaptée de l'article « La séduction est une entrée en sexualité. Vie affective et sexuelle d'adolescents en service de santé », paru dans Le sociographe 47-2014, pages 41-53. Commander un numéro ou s'abonner à cette revue sur le site internet [Le sociographe](#).